

## Note d'information aux acteurs relative à l'organisation de la stratégie

### 1. Introduction

Le relevé de conclusions du CICID du 8 février 2018 stipule que :

« La France poursuivra la mise en œuvre des droits de l'Homme en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement, contribuant ainsi à améliorer la santé, l'accès à l'éducation, la sécurité alimentaire et nutritionnelle et l'égalité de genre. Les actions en matière de gestion durable de la ressource, de prévention des catastrophes liées à l'eau et de réponse aux situations d'urgence contribuent à atteindre les objectifs de la France en matière d'adaptation aux effets du changement climatique. La France élaborera une stratégie pluriannuelle dédiée »

Tous les acteurs français de l'eau sont conviés à participer à l'élaboration de cette stratégie, qui se veut résolument inclusive et participative. Une réunion d'information, à laquelle tous les acteurs sont conviés, aura lieu **le 13 avril au matin**. Elle se tiendra au Centre de Conférences ministériel, 27 rue de la Convention, Paris 15<sup>e</sup>. Cette réunion d'information sera suivie de réunions regroupant les acteurs par catégorie, afin que puissent être désignés des rapporteurs chargés de la consolidation des différentes contributions. Merci de confirmer votre participation et de vous munir d'une pièce d'identité.

### 2. Organisation de la stratégie

#### a) Gouvernance

La gouvernance de cette nouvelle stratégie de la France à l'international pour l'eau et l'assainissement s'organisera de la manière suivante :

- **Le comité de pilotage** aura à charge de veiller à la conformité des orientations choisies et à leur cohérence avec les engagements et les positions françaises. Il validera les termes de référence, donnera les orientations, approuvera et ajustera le plan de travail. Il validera également les documents produits à la fin de chacune des trois phases, et décidera de la présentation du document final au CICID.
- **Le secrétariat technique** est assuré par le pôle « eau, pollution, affaires transversales » de la sous-direction de l'environnement et du climat du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères. Il a pour fonction de proposer au comité de pilotage les termes de référence de la stratégie, d'élaborer et d'actualiser le plan de travail d'ensemble et de chaque phase du processus, de consolider les documents de synthèse à partir des contributions élaborées par les rapporteurs du groupe de travail, d'informer le comité et de mettre en œuvre ses instructions.
- **Un groupe de travail** pour chaque phase de la stratégie est composé de représentants des cinq catégories d'acteurs : l'Etat et ses établissements publics, la société civile, les collectivités locales et les parlementaires, les institutions de l'enseignement supérieur, de la recherche et de formation et le secteur privé. Un rapporteur sera désigné par groupe de travail et par phase.

## **b) Déroulé de la stratégie**

Cette stratégie consistera en trois grandes phases :

- 1) Phase 1 : Etat des lieux des enjeux et engagements des différents acteurs (mars-mai)  
⇒ Elle résultera en une **note de diagnostic** visant à préciser le contexte international, à dresser un état des lieux des engagements, des acteurs et des parties prenantes, et à caractériser conjointement les demandes à l'international et l'offre française.
  
- 2) Phase 2 : Etablissement des orientations et des objectifs (juin-septembre)  
⇒ Elle donnera lieu à l'élaboration d'une note de **réflexion stratégique**, permettant de définir les objectifs et priorités d'action, les modalités et les voies d'intervention.
  
- 3) Phase 3 : Constitution du plan d'action et du cadre de suivi (automne)  
⇒ Elle se consacrera au cadrage des flux financiers soutenant la stratégie, à la détermination des indicateurs d'impacts et de résultats, ainsi qu'à la définition des procédures de suivi et de redevabilité. Elle résultera en un **projet de document de stratégie**, qui sera finalisé à partir des synthèses des résultats pour ces différentes phases.

## **c) Constitution des groupes de travail**

Pour chacune des trois phases, un groupe de travail, constitué de cinq collègues se réunira (Recherche et formation ; Société civile ; Etat et établissements publics ; Secteur privé ; Collectivités locales et parlementaires). A chaque réunion participeront le rapporteur de la phase, ainsi que les rapporteurs des autres phases qui auront dans cette phase un rôle d'auditeur.

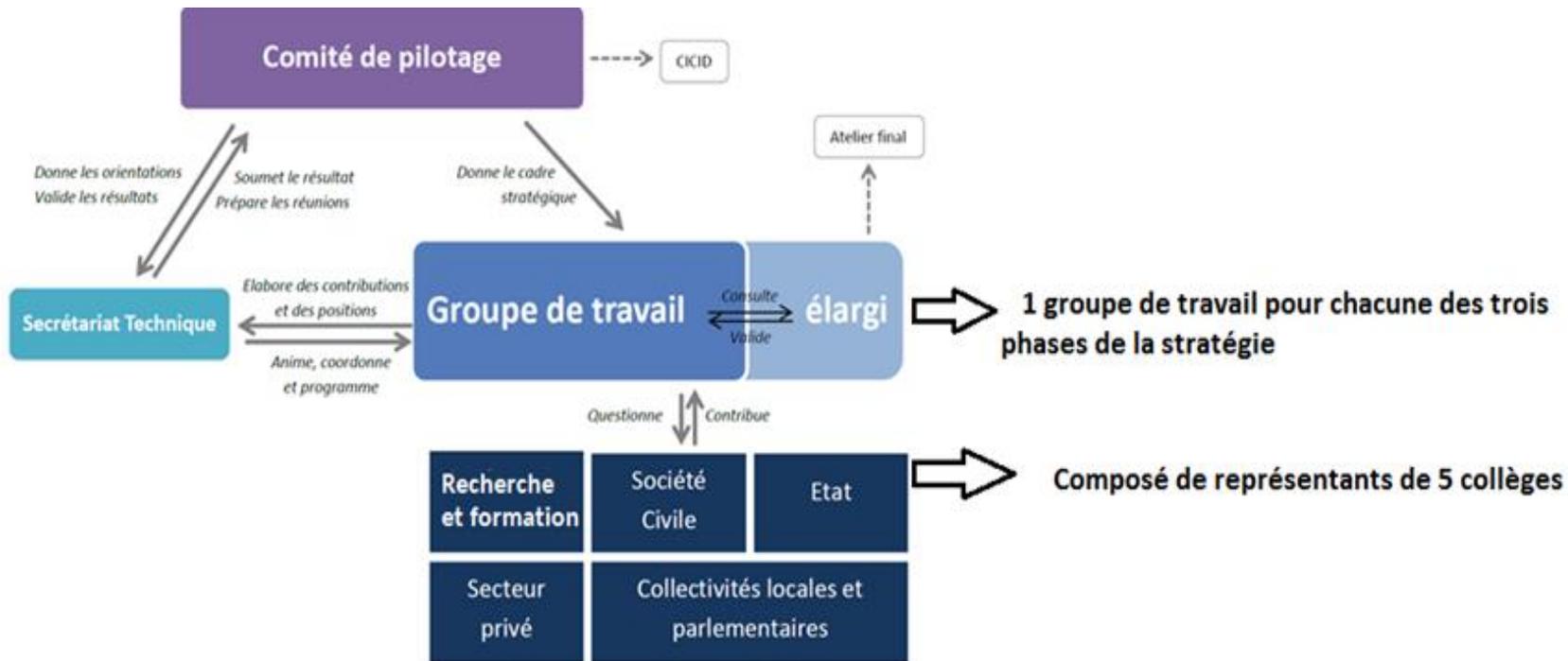
La désignation des rapporteurs se fera dans le cadre d'une réunion de facilitation organisée par l'Etat pour chacun des collègues d'acteurs. En cas de désaccord, une semaine sera laissée aux acteurs pour décider entre eux de la désignation des trois rapporteurs pour les trois phases de travail. Passé ce délai, si aucun consensus ne se forme, l'Etat aura la charge d'arbitre et encadrera la décision, guidé par l'esprit d'une représentativité équitable des acteurs au sein de chaque collège.

## **d) Organisation des groupes de travail**

Une procédure similaire est utilisée pour l'élaboration du texte à chaque phase. Avant la réunion du groupe de travail, les acteurs auront deux semaines pour répondre à un questionnaire électronique, et les rapporteurs deux semaines pour consolider une contribution au nom de leur catégorie d'acteur et la circuler entre rapporteurs. La réunion permet une discussion et un accord sur les principales orientations de la version commune.

Le secrétariat technique prépare une version commune à partir des contributions par catégorie et des discussions en GT, puis consulte par voie électronique le GT afin de valider la version commune et le questionnaire qui sera adressé pour la phase suivante. Le comité de pilotage est ensuite réuni pour valider les résultats de ces travaux.

**Organisation des groupes de travail**



A chaque réunion du groupe de travail, chaque collègue est constitué :

- d'un rapporteur, chargé de consolider la contribution de la catégorie d'acteurs qu'il représente
- de deux auditeurs, eux-mêmes rapporteurs lors des deux autres phases de la stratégie



La désignation des rapporteurs s'effectuera à l'issue d'une réunion de facilitation organisée par l'Etat, rassemblant les acteurs d'un même collège.